



**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
Un Peuple – Un But – Une Foi

---

**MINISTERE DE LA FEMME DE LA FAMILLE ET DE  
L'ENFANCE**



**COMMUNICATION A L'OCCASION DU  
FORUM NATIONAL SUR LES RESULTATS  
DE LA RECHERHCE ECONOMIQUE ET  
SOCIALE ORGANISE PAR LE CRES ET LA  
SCA**

Présenté par Monsieur Ousmane KA, Coordonnateur de la Cellule de  
Suivi Opérationnel des Projets de Lutte Contre la Pauvreté (CSO-PLCP)

Dakar, le 07 Janvier 2014

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'avènement des crises alimentaire, économique, financière et énergétique a entraîné un **basculement d'une frange importante de la population et principalement les ménages dirigés par les femmes dans l'extrême pauvreté et conséquemment un ralentissement dans l'atteinte des OMD et une faible valorisation du potentiel d'initiatives et de capacités productives des agents économiques.**

**Cette situation de précarité a entraîné un effritement des valeurs dans les familles sénégalaises les empêchant ainsi d'assurer correctement leur fonction de régulation sociale.**

Dans le souci d'inverser cette tendance et de réduire la probabilité de pertes dévastatrices du bien être des populations, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'enfance entend mettre l'accent au cours de ces cinq prochaines années sur les enjeux, défis et opportunités ci-après :

## II. ENJEUX, DEFIS ET OPPORTUNITES DU SECTEUR

Au regard des acquis et des opportunités enregistrés, des contraintes identifiées et de la vision de **Monsieur le Président de la République** dans son programme **Yonnu Yokkuté** décliné dans la **SNDES**, le Ministère en charge de la famille et du Développement social devra faire face aux enjeux et défis ci après :

- ❖ **La préservation des valeurs familiales nationales et la valorisation du potentiel** productif des familles aptes à leur permettre d'assurer pleinement leur rôle de création de richesses et de redistribution des revenus dans le processus de développement économique et social ;
- ❖ **L'autonomisation des femmes et des jeunes filles** par une politique plus hardie de renforcement de leurs capacités techniques et managériales ainsi que leur accès aux actifs

économiques, aux moyens de productions et l'affirmation de leur leadership dans les instances de prise de décision ;

- ❖ **La poursuite de la lutte contre la vulnérabilité des enfants** selon une approche droit et d'inclusion socioéconomique à travers le plaidoyer pour le respect et l'application des instruments juridiques nationaux et internationaux en vue de lutter contre toutes les formes de violences et de discrimination dont ils sont souvent victimes. A cet effet, il s'agira également de leur garantir un accès aux infrastructures et services sociaux de base devant faciliter leur plein épanouissement psychologique, cognitif, physique, et culturel dans une société en pleine mutation;
- ❖ **La poursuite des efforts déjà entrepris** pour l'amélioration de l'environnement de **la politique de la micro finance et de l'entrepreneuriat féminin** afin de permettre aux femmes entrepreneures d'assurer pleinement leur rôle dans la création de richesse, la croissance économique inclusive et la productivité dans les filières à haute valeur ajoutée pour un Sénégal émergent ;
- ❖ **L'accélération du processus d'atteinte des OMD et du développement économique et social dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'Initiative Nationale de Protection Sociale des Groupes.** En effet, malgré les progrès déjà enregistrés en matière de lutte contre la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie des populations constitue un défis majeur à relever. Le Ministère prendra les dispositions nécessaires, parallèlement au programme national de bourses de sécurité familiales, au programme national de couverture universelle de maladies, piliers de la SNDES pour favoriser l'accès des ménages pauvres aux ressources, aux facteurs de production ainsi qu'aux services sociaux de base.

### **III. VISION ET LIGNES D' ACTIONS**

#### **3.1 Vision :**

La vision du secteur épouse celle de la **SNDES** bâtie sur la finalité d'une « **émergence dans la solidarité intra et intergénérationnelle** » qui concilie la responsabilité et la liberté, l'efficacité et la justice sociale,

l'économique et le social prendra des mesures idoines pour valoriser le potentiel d'initiatives et de capacités productives des familles, des femmes, des jeunes filles et principalement des groupes vulnérables dans le respect de leurs droits humains, de l'équité et de l'égalité de genre à travers les trois (3) lignes d'actions ci-après.

### **3.2 . Lignes d'actions :**

1. Accélérer l'autonomisation socio-économique des femmes et des jeunes filles et le renforcement de leurs capacités techniques, managériales et d'intervention dans la chaîne des valeurs productives à travers un meilleur accès à la Microfinance et à des produits financiers innovants porteurs d'emplois et de revenus durables ;
2. Renforcer la protection et la promotion des Droits humains des familles, des femmes et des enfants prenant en compte l'Équité et l'Égalité de Genre;
3. Accélérer la lutte contre la pauvreté et l'extension de la protection sociale des groupes vulnérables.

Ces actions prioritaires sectorielles s'inscrivent dans les orientations et domaines d'intervention de la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES 2013-2017) et du Cadre de Dépenses Sectorielles à moyen Terme (CDSMT 2013-2017).

#### **3.2.1. Accélérer l'autonomisation socio-économique des femmes et des jeunes filles et le renforcement de leurs capacités techniques, managériales et d'intervention dans la chaîne des valeurs productives à travers un meilleur accès à la Microfinance et à des produits financiers innovants porteurs d'emplois et de revenus durables**

Dans ce domaine, les actions doivent permettre de parvenir à l'autonomisation des femmes et d'assurer leur pleine participation aux activités économiques et sociales.

Il s'agira de favoriser davantage l'émergence de femmes entrepreneures dotées de capacités managériales et techniques aptes à leur permettre de valoriser leur potentiel d'initiatives et de capacités productives à travers des créneaux porteurs prenant en compte les spécificités locales.

A cet effet, outre le renforcement des **Centres Départementaux d'Assistance et de Formation pour la Femme (CEDAF)**, le MFFE se propose de réaliser dans chaque région avec l'appui de la coopération italienne des **Centres d'Initiatives pour le Développement Economique et Social (CIDES)** qui constitueront de véritables plateformes d'incubation de projets pour la promotion de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes.

Dans cette perspective, les instruments de promotion et de financement de l'entrepreneuriat féminin déjà en place à savoir : **Fonds National de l'entrepreneuriat féminin, Fonds National de Crédit pour les Femmes et le Fonds d'Impulsion de la Micro finance**, seront renforcés dans le sens d'une meilleure harmonisation des interventions et d'une plus grande efficacité de leurs produits financiers.

### **3.2.2. Renforcer la protection et la promotion des Droits humains des familles, des femmes et des enfants prenant en compte l'Equité et l'Egalité de Genre**

Dans le but de construire une société juste pour tous, le gouvernement a pris l'option de renforcer la protection et la promotion des Droits humains des familles, des jeunes et des enfants. Dans ce cadre, le Ministère de la Femme, de la famille et de l'Enfance met l'accent, sur l'accélération de la construction et l'équipement de structures de prise en charge de l'enfance et de la petite enfance dont notamment : les crèches communautaires, les centres d'orientation et de réhabilitation des enfants en situation de vulnérabilité, les écoles communautaires pour les enfants 9 à 15 ans déscolarisés ou non scolarisés.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la **Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant et les standards minimaux de prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité.**

### **3.2.3. Accélérer la lutte contre la pauvreté et l'extension de la protection sociale des groupes vulnérables.**

La protection sociale des groupes vulnérables constitue une priorité politique et un axe stratégique majeur du Gouvernement du Sénégal. Elle s'appuie sur une vision à long terme du développement humain durable qui met l'accent sur l'identification et le renforcement des initiatives et capacités productives de tous les segments de la population, spécifiquement les plus démunies tout en luttant contre les facteurs structurels qui engendrent et perpétuent leur marginalisation dans les secteurs et corps du tissu socioéconomique national.

Dans une dynamique d'efficience de la politique, l'option est de mettre en place les bases d'une croissance inclusive à travers le renforcement des leviers d'autonomisation des ménages les plus pauvres afin qu'ils puissent jouer, non seulement leur fonction de socialisation, mais également de création de richesses en tant que noyaux productifs dans une « société sénégalaise émergente dans la solidarité intra et intergénérationnelle ».

Dans cette perspective, le MFFE mettra l'accent sur le renforcement des mécanismes de lutte contre la pauvreté et l'extension de la protection sociale à travers la mise en œuvre de l'initiative Nationale pour la Protection Sociale des groupes vulnérables (INPS) , du Programme Intégré de Développement Economique et Social (PIDES) et du Programme de Développement des dynamiques de Développement Economique et Social (PRODES).

Ces initiatives, qui s'inscrivent dans la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES) et la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) viennent renforcer les différents filets sociaux de sécurité déjà mis en place par le gouvernement pour réduire la vulnérabilité, lutter contre la pauvreté et promouvoir la croissance économique inclusive dont notamment le **Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF)** et le **Programme National pour la Couverture Maladie Universelle**.

Dans le souci d'assurer la coordination et l'harmonisation des différentes interventions en matière de protection sociale il sera mis en place un

Système national de filets sociaux multiformes, complémentaires et inclusifs doté d'un registre unique et unifié des bénéficiaires et d'un dispositif de suivi- évaluation et d'information multisectoriel.

Pour soutenir durablement ces initiatives et d'anticiper sur les mutations futures dans le secteur du développement social, mon département à travers ses nouveaux projets et programmes de lutte contre la pauvreté et de protection sociale développe des partenariats dynamiques avec des réseaux d'instituts de recherche action et de formation entre le nord et le Sud. A cet effet des comités scientifiques et des plateformes de dialogue politique seront systématisés selon des modalités de partenariats à définir avec les différentes parties prenantes.

#### **IV- PERSPECTIVES DE RECHERCHE**

En termes de perspectives mon département compte mener des études en partenariat avec le CRES et d'autres chercheurs dans le but de renforcer son intervention auprès des groupes vulnérables atteindre ses objectifs. Il s'agit entre autres de :

- Etude et Mise en place de programmes spécifiques de prise en charge des familles vulnérables
- Etude de capitalisation et de valorisation des formes et mécanismes traditionnels ou émergents de solidarité intra et inter-familiales
- Etude sur les déterminants de la déstructuration de la famille sénégalaise, quelle politique nationale pour la famille sénégalaise dans une société en pleine mutation
- Dimension et ampleur du phénomène des violences faites aux femmes et aux filles sur l'étendu du territoire national
- Etude sur les mécanismes et stratégies de passage à l'échelle des initiatives des femmes dans une perspective de croissance économique inclusive
- 

Je vous remercie de votre aimable attention.

